

Décision n° 2021-0210
du président de l’Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 10 février 2021
transférant l’attribution de ressources en numérotation
de l’opérateur Color telecom à
l’opérateur Newtech interactive

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 28 janvier 2021 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l’Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 20-0881 en date du 28 octobre 2020 attestant du dépôt par l’opérateur Color telecom d’un dossier de déclaration ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 20-0123 en date du 18 février 2020 attestant du dépôt par l’opérateur Newtech interactive d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Color telecom reçu le 10 février 2021, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Newtech interactive reçu le 10 février 2021, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 12 février 2021, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 12 février 2023, de l'opérateur Color telecom (Siren : 525 053 617) à l'opérateur Newtech interactive (Siren : 392 834 172) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros géographiques	01 89 27	2020-1406	26/11/2020
Numéros géographiques	02 59 22	2020-1406	26/11/2020
Numéros géographiques	03 76 21	2020-1456	03/12/2020
Numéros géographiques	04 12 10	2020-1406	26/11/2020
Numéros géographiques	04 20 56	2020-1406	26/11/2020
Numéros géographiques	04 51 20	2020-1456	03/12/2020
Numéros géographiques	05 25 32	2020-1406	26/11/2020

Article 2. L'opérateur Newtech interactive acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Newtech interactive et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 10 février 2021

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales